

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-081B

| <u>Nombre de conseillers</u> |    |
|------------------------------|----|
| En exercice :                | 22 |
| Quorum :                     | 12 |
| Titulaires présents :        | 18 |
| Suppléants présents :        |    |
| (Avec voix délibérative)     |    |
| Pouvoirs titulaires :        | 2  |
| Votants :                    | 20 |
| Pour :                       | 20 |
| Contre :                     | 0  |

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Octobre à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Vicq Sur Breuilh sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

10 octobre 2025

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, GILLET Emilie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDON-SARRAZY Maryvonne, TARRADE Gilbert.

**PONT DE FRACHET :  
DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRES  
DE LA PREFECTURE DE  
LA HAUTE VIENNE AU  
TITRE DE L'ENVELOPPE  
DETR 2026**

ABSENTS EXCUSES :

- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE)
- REDEMPT Véronique (Pouvoir à Eric LAVOREL)

SECRETARE DE SEANCE : Christian LATOUILLE

La Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne possède un ouvrage supportant la voie communale N°3 situé au lieu-dit « Frachet » - Commune de Saint Germain Les Belles qui avait fait l'objet d'une inspection détaillée dans le cadre du Programme National Ponts.

Depuis cette inspection, des désordres importants sont apparus sur cet ouvrage et suite à une inspection détaillée qui a été réalisée par un prestataire à la demande de la Communauté de Communes, ce pont a été reclassé **3US** d'après la notation **IQOA**.

Suite à ce diagnostic, il a été prescrit une interdiction totale de circulation sur cet ouvrage tant que les travaux de remise en état n'ont pas été réalisés.

Cet ouvrage est fermé depuis plus d'un an à la circulation ce qui engendre de nombreux problèmes de circulation pour les riverains.

La Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne a mandaté le Bureau d'études ARCADE INGENIERIE pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération. Ce prestataire a réalisé les études préalables à la réfection de cet ouvrage.

Il est notamment prévu de procéder à la démolition de l'ouvrage existant pour le remplacer par un nouvel ouvrage.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20251020-2025-081B-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Le maître d'œuvre est en train de finaliser les études préalables à la reconstruction de cet ouvrage et a revu à la hausse le coût prévisionnel de cette opération.

A ce stade, le Bureau d'Etudes ARCADE INGENIERIE évalue les travaux de réfection de cet ouvrage à environ **132 840.00 € HT**, soit un coût global de cette opération de **155 400.00 € HT**. (Montant intégrant tous les frais annexes).

Pour réaliser ce projet, il est envisagé de solliciter des subventions auprès de différents partenaires financiers.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

| SOURCES   | LIBELLE                          | MONTANT             | TAUX         |
|---|----------------------------------|---------------------|--------------|
| CEREMA  | Programme National Ponts Travaux | 93 240.00 €         | 60 %         |
| Préfecture de la Haute-Vienne (DETR 2026)       | DETR 2026                        | 31 080.00 €         | 20 %         |
| Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne | Autofinancement                  | 31 080.00 €         | 20 %         |
| <b>TOTAL HT</b>                                 |                                  | <b>155 400.00 €</b> | <b>100 %</b> |

Monsieur le Président propose ensuite au conseil communautaire de valider le principe de cette opération et de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne au titre de l'enveloppe « DETR 2026 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **PREND ACTE** du fait que l'enveloppe totale de cette opération est évaluée à **155 400.00 € HT**,
- **VALIDE** le plan de financement présenté pour cette opération,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de la Haute Vienne au titre de l'enveloppe DETR 2026.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VICQ SUR BREUILH, LE 20 OCTOBRE 2025**

**Le Président de la Communauté de Communes : Marc DITLECADET**

**Le Secrétaire de séance : Christian LATOUILLE**



**Cette délibération annule et remplace la délibération N°2025-081 transmise en Préfecture le 03/11/2025 et enregistrée sous la référence 087-200040814-20251020-2025-081-DE qui comportait une erreur au niveau du montant estimatif de l'opération.**

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20251020-2025-081B-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025